

Paris, le 5 juillet 2021

**Guilaine DAVID**  
**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Co-Secrétaires généraux**

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Bien que les discussions aient enfin repris avec les actrices et acteurs principaux, via leurs organisations syndicales, autour de la direction et du fonctionnement de l'école, vous persistez à vous inscrire dans le cadre d'une proposition de loi dont personne ne sait à cette heure si elle sera adoptée, ni en quels termes. Vous persistez ainsi à éloigner les directrices et directeurs des équipes pédagogiques en voulant leur conférer une autorité décisionnelle et fonctionnelle s'appuyant sur des préconisations qui vont à l'encontre de ce qui fait l'essence de l'école primaire française : un collectif de travail animé et coordonné par un directeur ou une directrice et au service de la réussite de toutes et de tous. Ces dernières n'ont aujourd'hui nul besoin de lettre de mission, de voix prépondérante, de pouvoir d'ingérence dans l'évaluation des enseignant.es ou d'attribuer une prime selon leur bon vouloir ou encore de contribuer à la création de postes à profil.

Ils et elles ont besoin de temps, d'une aide administrative pérenne et statutaire, de formation, de sérénité pour coordonner et animer les équipes pédagogiques et être celle et celui qui impulse, anime et soutient les initiatives et projets pédagogiques.

Placer les directrices et directeurs « au-dessus » en leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle, commencement d'un statut hiérarchique, c'est les placer en dehors du collectif de travail ce qui conduirait à diviser les équipes plutôt que de renforcer leur rôle de garant.es de la cohésion de ces équipes.

Comme nos collègues, nous tenons à vous faire part de notre étonnement et de notre colère concernant la création d'emplois fonctionnels pour les écoles totalement déchargées. Annoncée à la veille des vacances sans aucune discussion et présentée comme une « volonté assumée » et donc irréversible, cette mesure représenterait le franchissement d'une ligne rouge. Imaginer qu'une autorité fonctionnelle quasi-statutaire soit la réponse aux difficultés exprimées par les directrices et les directeurs est le signe du déni de leur quotidien qui se concrétise par un fort isolement et un manque flagrant de moyens. Les remerciements, aussi fréquents soient-ils, qui ne sont pas suivis d'effets sont vécus comme du mépris.

**128, Bd Auguste Blanqui 75013 Paris. Tél. : 01 40 79 50 00.**

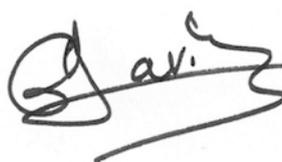
*[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)*

Il faut maintenant revenir sur cette annonce et inscrire les débats autour de la fonction de directrice et directeur et ses conséquences sur le fonctionnement des écoles dans l'esprit de la synthèse de la consultation de l'hiver 2019. Aujourd'hui vous vous en éloignez à grands pas.

Enfin, en l'absence d'arbitrages budgétaires, l'année 2022 risque d'en rester à l'expression d'intentions concernant notamment la poursuite de l'amélioration des décharges et une nouvelle mesure de revalorisation indemnitaire. Aucun objectif clair n'est formulé, aucune programmation n'est établie. Nous vous demandons, M. le ministre, de mettre sur la table des discussions, l'enveloppe financière demandée et les mesures qui sont à l'étude.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat  
**Guislain DAVID**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. David', with a long horizontal flourish extending to the right.